

WalTopo : 'ligne directe' pour les géomètres

La solution WalTopo permettra désormais aux géomètres d'alimenter directement la base de données topographique de la Région wallonne. Des 'services Web' y veillent.

Brigitte Doucet

La solution WalTopo permettra désormais aux géomètres d'alimenter directement. Initié voici quelques années, le projet PICC (projet informatique de cartographie continue) de la Région wallonne (1) vise à dresser la carte numérique de la Région, avec une précision de l'ordre du millième permettant de documenter tout ce qui est constructions, routes, éléments d'infrastructure... Chantier de longue haleine par définition, PICC va prendre un tournant plus moderne cette année, grâce à l'application WalTopo. Développée par Projections, elle permettra aux géomètres de mettre directement à jour, via extranet, la base de données topographique de la Région. Si les photos aériennes peuvent suffire pour les zones bâties et occupées (où les points de repères sont flagrants), ce sont en effet les géomètres qui interviennent pour le relevé des zones agricoles, forestières, moins peuplées, ou pour la documentation de toutes les mises à jour (constructions, aménagements de voirie...).

Harmoniser les procédures

Même si, au départ, il n'y aura aucune obligation pour les bureaux de géomètres répondant à des appels d'offre de recourir à la nouvelle application, l'intention, via WalTopo, est d'harmoniser et d'accélérer les procédures. " Plutôt que de gendарmer, nous préférons la méthode douce afin de travailler avec des géomètres de bonne volonté ", souligne Jean-Claude Jasselette, attaché géographe à la direction générale des services techniques du MET. " L'avantage prin-

cipal sera l'harmonisation des cahiers de charges entre les divers services. De quoi gagner en temps et efficacité. Le contrôle automatique de conformité, qui sera assuré par l'application, évitera par exemple de nombreux aller-retour des fichiers de relevés ". C'est que, jusqu'à présent, la plus grande diversité régnait en matière de cahiers de charges et de méthodes : plans à fournir avec ou sans CD, précision ou non du format de données, et, systématiquement, absence d'une structure détaillée des données. Ce à quoi le modèle InterLIS et la codification des 'objets' doivent désormais apporter une réponse.

Via l'extranet, les géomètres pourront se connecter à l'application centrale pour y télécharger la portion de carte à mettre à jour ou les coordonnées de celle à constituer, ainsi que les documents de référence préparés par la Région (description standardisée de tous les 'objets'- bords de route, signalisations, bâtiments...-, codes et modèles de données tels que codifiés par le modèle de référence InterLIS). Après avoir effectué leur travail de relevé sur le terrain et préparé les données à soumettre, il leur suffira- au lieu d'envoyer un CD, par exemple- de télécharger les fichiers. S'appuyant sur des services Web développés par Projections, l'application centrale se chargera, en-ligne, de leur traitement : horodatage de la réception, vérification et transformation des formats de données (elles peuvent être fournies en formats MapInfo, Star, Microstation, AutoCad ou ESRI), vérification automatique de conformité des données par rapport au modèle InterLIS fourni, envoi d'un accusé de réception (via



courriel qui sert de preuve de bonne exécution du marché) au bureau de géomètre, transfert vers la base de données centrale, avertissement automatique des opérateurs du MET concernés par le projet. En cas de soumissions simultanées de plusieurs fichiers par divers géomètres, les fichiers seront automatiquement placés dans une file d'attente par un proxy et traités dans un ordre prédéterminé. Sans blocage de processus. Le serveur de proxy jouera les chefs d'orchestre, orientant le fichier vers le service de conversion de formats, évaluant la charge de chaque serveur, etc.

Pour sécuriser les transmissions, l'identité de l'expéditeur est aujourd'hui vérifiée via nom d'utilisateur et mot de passe. A terme, conformément aux dispositions prises par Easi-Wal, les procédures impliqueront un recours à un token et, à terme, à la carte d'identité électronique. Par contre, le chiffrement des données transmises n'est pas à l'ordre du jour. 